



Recensement citoyen

Vous allez bientôt avoir 16 ans ?

Vous voulez vous inscrire à un examen, à un concours ou à l'examen du permis de conduire ?

Le recensement citoyen est indispensable.

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois, rendez-vous dans votre mairie de domicile, avec votre carte d'identité et le livret de famille.

Vous obtiendrez une attestation de recensement et serez par la suite convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté.

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???

